

Le 29 avril 2010

Mesdames et Messieurs les Membres du CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: JMB/MHM – 578/2010

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 A 18 H 00 A LA MAIRIE

Convocation du 7 avril 2010.

Sous la Présidence de M. Guy POULOU, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. Guy POULOU, Maire, M. LOLOM, Mme DUBARBIER, M. BERLAN, Mme DOSPITAL-GHOSSOUB, M. LALANNE, Mmes WATIER DE CAUPENNE, MINTEGUI, MM. HIRIART, IBARLOZA, Mme CAPDEVILLE, MM. GOUAILLARDET, ANIDO, Mmes HARDOY, GLOAGUEN, ORIVE, MM. ERRANDONEA, GOURAUD, Mme BAZERQUE, M. MINTEGUI, Mmes DUGUET, TAPIA.

<u>PROCURATIONS</u>: M. MACHENAUD à M. LOLOM, Mme IDIARTEGARAY PUYOU à Mme DUBARBIER, M. URBISTONDOY à M. IBARLOZA, Mme ANCIZAR à Mme GLOAGUEN, Mme UGARTEMENDIA à M. BERLAN.

ABSENTS: MM. COSTES, MADRID.

<u>PRESENTS</u>: M. BORDENAVE, Directeur Général des Services, M. LAHOURNERE, responsable des services financiers

Madame DUGUET est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

I/ Questions générales

- 1) Approbation du Compte Rendu de la séance du 15 mars 2010
- 2) Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

II/ Questions financières

- 1) Affectation des résultats : Budget Général
- 2) Fixation des taux d'imposition
- 3) Adoption du Budget annexe du Service Jeunesse
- 4) Adoption du Budget annexe du lotissement de Sainte Thérèse
- 5) Adoption du Budget primitif communal

- 6) Fonds de Solidarité Logement
- 7) Fonds Départemental d'Aide et de Prévention pour l'Accès et le Maintien à une Fourniture d'Energie
- 8) Aménagement de la Forêt Communale : Demande de financement

III/ Questions du Personnel Communal

1) Indemnités pour élections régionales des 14 et 21 mars 2010

IV/ Questions Techniques

1) Dénomination de rues.

I/ Questions générales

1) Approbation du Compte Rendu de la séance du 15 mars 2010

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2010.

Commentaires:

Mme DUGUET déclare avoir bien reçu le compte rendu du 15 décembre 2009 rectifié après ses remarques lors du Conseil Municipal du 15 mars 2010 mais précise que le site internet n'a pas été mis à jour. D'autre part, le « DOB » présenté par M. le Maire au Conseil Municipal du 15 mars non encore approuvé avant cette séance, est déjà sur la toile alors que la parole de l'opposition n'y figure pas. Ce qui est illogique car un débat doit rester un débat.

M. MINTEGUI s'étonne de ne pas avoir reçu le compte rendu du 15 mars en langue basque. M. le Maire répond que ce compte rendu a été adressé à la Communauté de Communes Sud Pays Basque pour traduction et qu'à ce jour, il en attend toujours le retour.

2) <u>Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des</u> Collectivités Territoriales)

Cette délégation a permis de signer :

- Une convention d'occupation temporaire à titre précaire et révocable avec MM. MARTINS et JEAN en date du 28 janvier 2010,
- Une convention de mise à disposition de locaux de restauration pour la distribution de repas chauds avec l'Association des PEP en date du 8 mars 2010,
- Une convention de mise à disposition du personnel du Centre de Socoa avec l'Association des PEP en date du 8 mars 2010,
- Une convention de partenariat dans le cadre du financement à titre expérimental des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) avec l'Etablissement LUMA et la Caisse d'Allocations Familiales de BAYONNE en date du 18 mars 2010.

II/ Questions financières

1) Affectation des résultats : Budget Général

Rapporteur: Monsieur LOLOM

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le compte administratif 2009 a dégagé les résultats suivants :

Section d'investissement : déficit d'exécution de 94,02 €

Section de fonctionnement : excédent d'exécution de 778 319,01 €

Monsieur le Maire propose d'affecter cet excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d'investissement à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) un montant de 591 423.09 €.
- Section de fonctionnement à l'article 002 (Excédent de fonctionnement reporté) un montant de 186 895,92 €.

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal qui s'est réunie le 7 avril 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009 tel qu'indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

Mmes DUGUET, TAPIA, MM. GOURAUD et MINTEGUI s'abstiennent.

ADOPTE

2) Fixation des taux d'imposition

Rapporteur : M. LOLOM (Arrivée de Mme BAZERQUE)

Considérant que le budget communal 2010 nécessite des rentrées fiscales de 3 074 730 €, il est proposé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2010 comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux 2009	Base	Taux	Base	Produit
		d'imposition	proposés	d'imposition	attendu
		2009	2010	2010	2010
Habitation	10,06 %	16 992 200	10,41 %	17 256 000	1 796 350
Foncier Bâti	10,47 %	11 446 779	10,84 %	11 638 000	1 261 559
Foncier non	22,54 %	72 090	23.33 %	72 100	16 821
Bâti					
				Total	3 074 730

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal qui s'est réunie le 7 avril 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2010 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Commentaires:

➤ Mme DUGUET indique que le pouvoir d'achat des français en 2009 a été de 1,1 %. Aussi, une augmentation (3,50 % pour la taxe d'habitation) des taxes nous semblent inopportunes étant donné la conjoncture.

De plus, la ville de Ciboure ne propose aucun projet particulier pour 2010.

En conséquence, nous voterons contre les augmentations proposées.

- ➤ M. le Maire liste les différents taux d'imposition des villes environnantes supérieurs à ceux de Ciboure.
- ➤ M. LOLOM relève l'importance de la rénovation de l'école Jules Ferry et le montant du transport des enfants de l'école Marinela à Socoa. Un emprunt de 500 000 € est envisagé.
- M. GOURAUD pose la question du montant de l'assurance non indiqué sur le budget.
- M. le Maire indique que pour 2010, le transport des enfants sera fait en régie municipale avec la participation des parents d'élèves comme accompagnateurs. 24 enfants étant concernés, il faudra prévoir 2 rotations car le bus municipal ne peut contient que 19 places.
- ➤ M. MINTEGUI pense que parler des taux d'imposition n'a pas de sens si ce n'est pas associé au budget primitif.
- ➤ Mme DUGUET renouvelle sa demande auprès de Mme DUBARBIER absente le 15 mars du rapport d'activités du service Jeunesse qui peut lui être adressé par mail.

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. GOURAUD et MINTEGUI votent contre.

ADOPTE

3) Adoption du Budget annexe du Service Jeunesse

Rapporteur: M. LOLOM

Les documents ont été joints avec la convocation.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section fonctionnement : 428 050 €

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal qui s'est réunie le 7 avril 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget annexe du service Jeunesse tel que présenté.

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. GOURAUD et MINTEGUI s'abstiennent.

ADOPTE

4) Adoption du Budget annexe du lotissement de Sainte Thérèse

Rapporteur: M. LOLOM

Les documents ont été joints avec la convocation.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section investissement : 3 100 € - Section fonctionnement : 6 200 €.

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal qui s'est réunie le 7 avril 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget annexe du lotissement Sainte-Thérèse.

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. GOURAUD et MINTEGUI s'abstiennent.

ADOPTE

5) Adoption du Budget primitif communal

Rapporteur: M. LOLOM

Les documents ont été joints avec la convocation.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section investissement : 3 752 385,50 €
- Section fonctionnement : 6 451 517,92 €.

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal qui s'est réunie le 7 avril 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget primitif communal.

Commentaires:

- ➤ Mme TAPIA trouve l'augmentation de l'électricité très importante. M. LAHOURNERE précise que l'estimation a été évaluée en concordance avec les services techniques.
- ➤ M. MINTEGUI pense que la ville devrait faire un effort et envisager une politique d'économie d'énergie.
- ➤ M. le Maire précise que les éclairages de la Bixintxo et de Noël sont faits au moyen de lampes LED. La commission Environnement a eu lieu le lundi 12 avril et portait sur le bilan environnemental de la ville.
- ➤ Mme TAPIA et M. MINTEGUI déplorent que grand nombre de commissions ont lieu pendant les heures de travail et qu'ils ne peuvent y assister.
- ➤ Concernant la subvention sur les logements sociaux, M. MINTEGUI demande si cette subvention correspond bien à la part communale et ce qu'il en est des autres parts régionale et départementale.

➤ M. le Maire répond par l'affirmative sur le montant communal et précise que la loi exonère pour les autres parts.

Mme TAPIA et M. MINTEGUI déclarent :

Nous voudrions signaler le cas de l'association AEK de Saint Jean de Luz -Ciboure qui depuis 1989 avait une subvention de 3000 euros et dont la subvention l'année dernière avait déjà été réduite de moitié. Cette année de nouveau la subvention est revue à la baisse, plus que 300 euros !

La raison évoquée est le coût de la formation (1740 euros) des trois agents communaux qui dans le cadre de leur formation continue suivent des cours de basque.

Il s'avère que l'organisme formateur est aussi l'association AEK (Bayonne) mais cela ne justifie en aucun cas la baisse de la subvention destinée à l'association locale AEK qui enseigne le basque à plus de 110 personnes par an.

Le lien fait entre formation continue et baisse de subvention est illogique.

Nous demandons à Mr Le Maire de revoir le montant de la subvention et au minimum de maintenir la subvention d'origine soit 3000 euros.

D'autre part sachez que le coût de cette formation continue est à la charge de la commune, de l'OPB, et de la communauté des communes car notre langue basque n'ayant aucun statut, n'étant pas langue officielle, son apprentissage n'est pas pris en charge par la caisse de formation continue. Ce qui n'aurait pas été le cas si les agents communaux avaient voulu apprendre l'anglais ou l'espagnol.

Ce n'est pas à l'association AEK d'en subir les conséquences.

Nous voyons bien à travers cet exemple la nécessité pour notre langue de revendiquer un statut officiel ainsi elle pourrait bénéficier des mêmes avantages et le soutien de cette revendication par nos élus lors des mobilisations serait la bienvenue le moment venu.

- ➤ Ce que confirme M. IBARLOZA qui l'avait déjà évoqué l'an dernier. Il pense qu'il serait souhaitable de faire le point sur le nombre de cibouriens qui fréquentent AEK mais pour lui, le montant de la subvention devrait être revu.
- Mr le Maire dit ne pas connaître la finesse de fonctionnement d'AEK., qu'une subvention n'est pas un droit mais devient une habitude. Il lui apparait difficile de trouver un local même au sein de la maison des associations, dont toutes les salles sont déjà occupées par intermittence (sauf une) par différentes associations. M. GOUAILLARDET confirme.
- ➤ M. LOLOM note cependant que 26 % des subventions vont directement en soutien à la culture basque.
- ➤ Mme DUBARBIER indique qu'elle a assisté à une assemblée générale d'AEK qui faisait ressortir ce problème de locaux à titre ponctuel.
- Mme TAPIA demande à M. le Maire s'il est possible de reconsidérer la question. M. le Maire répond par l'affirmative.

➤ Mme DUGUET présente les observations suivantes :

Budget de fonctionnement

Charges à caractère général : + 6,90 % - Charges de personnel : + 2,47 %

Charges de gestion courante : une baisse de 1,05 %

- Y a-t-il un plan de formation du personnel ? Nous ne trouvons pas de ligne budgétaire ?
- L'article L.212.10 du code de l'Education (loi du 18 janvier 2005) prévoit qu'une délibération du CM crée une caisse des écoles dans chaque commune c'est la raison pour laquelle une ligne budgétaire a été créée à l'article 65 7362 (même ligne que le CCAS).

Au total, les dépenses augmentent tout de même de 3,46 % alors lors du DOB, vous souhaitiez appliquer la rigueur budgétaire de 2,65 %.

Constat des recettes : les contributions directes augmentent de 4,68 % dans leur globalité et nous voterons contre (en cohérence avec le vote des augmentations des taxes locales.)

M. LAHOURNERE répond que la ligne budgétaire sur le plan de formation du personnel se trouve à la ligne 6184.

Concernant la caisse des écoles, cette dernière a été supprimée en 2001 car elle n'a pas présenté de budget pendant les 3 dernières années de son fonctionnement.

Budget d'investissement

Emprunts : 503 000 €

Budget Zubiburu: 780 000 €. L'an dernier, il était encore dans les recettes d'investissement (avec 572 000 € de dépenses Olaizola) mais cette amée, on ne le retrouve plus malgré une dépense de 316 000 euros sur ce site (toujours Olaizola plus une étude de stationnement).

Sinon rien de bien particulier dans les investissements 2010 si ce n'est que la fin des travaux sur la tour de Bordagain. Quant aux autres restaurations (falaises, benoîterie, etc ...), il est évident que 2010 ne verra rien venir au niveau des subventions de la part d'un Etat Français en déroute.

Ecole Jules Ferry : on aurait préféré voir un centre de loisirs pour nos enfants que de pallier **l'erreur d'implantation du bassin** de stockage sur le site mitoyen de l'école Marinela :

685 000 € prévus pour 2010, 36 206 € en 2009, 56**6**6 € étude du CLSH soit un total de : 777 872 €

Espérons sur une participation des assurances de l'entreprise et de la CCSPB!

En conclusion

Ce sont les cibouriens qui alimenteront le budget communal cette année à travers des recettes des taxes locales en augmentation:

Bref une gestion courante qui ne permet pas à la ville de Ciboure de mener de projet innovant et dynamique en 2010.

La seule porte de sortie pour une marge de manœuvre, sera de vendre le patrimoine cibourien (récollets, maison Azkena, local Novelty, terrain de l'ex-casino) que vous avez acquis ces dernières années.

C'est bien la preuve qu'aujourd'hui ces achats nous coûtent vraiment très chers

- car nous devons faire face à des imprévus,
- reporter des projets comme le centre de loisirs
- et je ne parle même pas de vos engagements de campagne, d'il y a 2 ans à peine.

- ➤ M. LOLOM indique que le budget Zubiburu est définitivement intégré dans le budget communal et que les abords du lotissement ne font pas partie de ce budget.
- ➤ M. MINTEGUI qu'il y a déjà une maison qui a été intégré dans ce lotissement. De plus, il serait nécessaire de revoir la configuration de ce croisement.
- M. le Maire précise qu'un feu rouge est envisagé, la possibilité d'un rond-point étant écartée.
- ➤ Mme DUBARBIER pense que l'argent investi dans l'étude de centre de loisirs n'est pas de l'argent perdu.
- ➤ M. MINTEGUI propose son analyse globale. Alors qu'on est en crise on dépense plus. Les dépenses de personnel continuent de croître, elles représentent 52 .5% des dépenses de fonctionnement ce qui est supérieur de 3 points de la moyenne nationale. On embauche des cadres A en fin de carrière alors qu'on devrait mutualiser les frais de personnel avec la CCSPB et les syndicats intercommunaux, surtout à ce niveau. Aucun investissement qui ne donne envie de payer plus d'impôts, ils ne servent qu'à payer les erreurs : mauvais emplacement du centre de rétention, casino, falaise,...
 - Au lieu d'économiser, on tire sur les trois leviers : crédit, vente du patrimoine et augmentation des impôts pour équilibrer le budget : ainsi en comptant les bases, les impôts communaux augmentent de 5%.
- > M. LOLOM pense qu'il faut investir au mieux ou bien ne pas investir du tout.

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. GOURAUD et MINTEGUI votent contre le chapitre 7311 (contributions directes) et s'abstiennent pour le reste du budget.

ADOPTE

6) Fonds de Solidarité Logement

Rapporteur: M. LOLOM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 2 août 1991, la Ville de Ciboure a décidé de participer au Fonds de Solidarité Logement.

La participation communale a été reconduite chaque année. Pour l'année 2010, la contribution s élève à 2 782,78 €.

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal qui s'est réunie le 7 avril 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la participation au titre de l'année 2010, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6 281.

Commentaires:

Mme DE CAUPENNE donne lecture d'une lettre du Conseil Général en date du 31 mars 2010, précisant que :

- 8 ménages ont déposé une demande d'aide à l'accès à un logement et 4 086,48 € ont été affectés dans ce cadre :
- 16 ménages ont déposé une demande d'aide au maintien dans un logement et 7 771,37 € ont été affectés dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) <u>Fonds Départemental d'Aide et de Prévention pour l'Accès et le Maintien à une Fourniture d'Energie</u>

Rapporteur : M. LOLOM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 24 mars 1994, la Ville de Ciboure a décidé de participer au Fonds Départemental d'Aide et de Prévention pour l'Accès et le Maintien à une Fourniture d'Energie.

La participation communale a été reconduite chaque année. Pour l'année 2010, la contribution s élève à 2 416.55 €.

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal qui s'est réunie le 7 avril 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la participation au titre de l'année 2010, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6 281.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commentaires:

Mme DE CAUPENNE donne lecture d'une lettre du Conseil Général en date du 31 mars 2010, précisant que 23 ménages ont déposé une demande d'aide à l'énergie et 13 398,12 € ont été affectés dans ce cadre.

Par ailleurs, 19 ménages ont déposé une demande d'aides diverses (assurances habitation, eau, téléphone) et 2 201,60 € ont été affectés dans ce cadre.

8) Aménagement de la Forêt Communale : Demande de financement

Rapporteur: M. LOLOM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 18 juillet 2006, le Conseil Municipal avait approuvé le diagnostic réalisé par l'ONF ainsi que le document d'aménagement qui fixe les règles de gestion applicables à la forêt, d'une surface de 73,37 hectares, pour une période de 15 ans allant de 2006 à 2020.

Monsieur le Maire précise que, pour l'année 2010, l'ONF lui a fait parvenir un devis de travaux d'aménagement forestier de 13 047.00 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier :

- de fonds de concours de la Communauté de Communes « Sud Pays-Basque »,
- et d'aides du Conseil Régional et du Conseil Général.

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 7 avril 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les travaux d'aménagement forestier pour l'année 2010 à la somme de 13 047,00 € HT,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de la Communauté de Communes « Sud Pays-Basque », du Conseil Régional et du Conseil Général l'octroi d'aides les plus élevées possibles sur le montant de travaux de 13 047,00 € HT pour l'année 2010.

Commentaires:

- ➤ M. MINTEGUI demande si les travaux seront réalisés en 2010 et si les assurances participent à ces travaux suite à l'incendie.
- ➤ M. le Maire confirme la réalisation des travaux et la non prise en charge de l'assurance. Il précise qu'en général le concours de la Communauté de Communes Sud Pays Basque est de 10 %.
- ➤ M. GOUAILLARDET indique qu'il s'agit d'un nouveau plan de gestion afin de favoriser la repousse suite à l'incendie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III/ Questions du Personnel Communal

1) Indemnités pour élections régionales des 14 et 21 mars 2010

Rapporteur: M. LOLOM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les cadres territoriaux sont soumis au régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires.

Par conséquent, lorsque lesdits agents effectuent des heures supplémentaires à l'occasion d'élections, il convient de délibérer sur l'octroi des « indemnités forfaitaires complémentaires pour élections ».

Le crédit alloué est obtenu en multipliant la valeur maximale de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des attachés par le nombre de bénéficiaires remplissant ces conditions.

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 7 avril 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer ces indemnités pour élections aux agents ayant participé à la tenue des bureaux de vote lors des scrutins des 14 et 21 mars 2010.

Commentaires:

- M. MINTEGUI et Mme TAPIA souhaitent connaître le montant total des indemnités données pour la tenue des élections.
- ➤ M. BORDENAVE indique une somme d'environ 3000 € glœbalement. Concernant les cadres territoriaux 2 personnes étant concernées, il faut compter 150 à 180 € par personne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV/ Questions Techniques

1) Dénomination de rues.

Rapporteur: M. LALANNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs demandes de dénomination ont été examinées lors de la Commission Culture du 22 mars 2010.

Les projets de noms de rues ayant reçu un avis favorable sont les suivants :

Passage Gustave et Charles Colin, peintre – sculpteur

Un passage pittoresque avec quelques marches relie la rue de la Fontaine à la rue Agorette et se termine face à la maison de la famille Colin.

• Gustave Colin: (1828-1910) né à Arras

Se marie à Ciboure en 1860 avec Marie Carmier

Peintre : partie de laxoa dans les remparts de Fontarabie, la place de Ciboure, jeu de paume à Urrugne, la mairie de St Jean de Luz

35 toiles à Arras dont il est natif et d'autres dans plusieurs musées de France

• Charles Colin (1863-1950) né à Ciboure

Fils de Gustave, peintre et sculpteur. Elève de son père, 1^e adjoint de Ciboure.

Juge de paix à Espelette. A fait partie du groupe des 9 : tableaux : « la plage à Ciboure, les bains à Ciboure, partie de pelote au fronton de Ciboure. Auteur du carton du monument aux morts. Musicien : plusieurs pastorales comme Maitena

<u>Allée Soubelet – Conserveurs</u>

Le projet de voie verte (piétons- 2 roues) longe la voie ferrée devant l'ancien emplacement de l'usine de conserves Soubelet.

Cette usine remplaça l'usine Canet en 1935 et fut dirigée par Jean Pierre Soubelet puis par ses fils Robert et Jacques.

La famille Soubelet vivait rue de la Fontaine à Ciboure.

Elle a marqué l'histoire des conserveries de la Commune au même titre que Chancerelle ou Elissalt. En 1978 elle a été rachetée par Saupiquet.

Place du fronton Jean Baptiste Garra

Jean Baptiste Garra (1926-2004), chirurgien dentiste a été adjoint au maire pendant le mandat du Dr Rospide et de Rodolphe Fischer.

Humaniste, avec une grande bonté de cœur, il a beaucoup œuvré pour le social dans sa Commune. Il était d'une droiture indéfectible.

La place du fronton située près de son domicile pourrait porter son nom :

Place du fronton Dr J.B.Garra, (1926-2004)- adjoint au Maire.

Suite à cet exposé, et après avis de la Commission Culture qui s'est réunie le 22 mars 2010, il conviendra que le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les dénominations des voies telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives permettant la réalisation de ces nouvelles dénominations de passage, allée et place,
- **DECIDE** que cette dénomination sera bilingue.

Commentaires:

M. MINTEGUI dit que la voie cyclable Soubelet gagnerait à être réalisée avant d'y déposer la plaque.

M. LOLOM répond que l'on va déjà anticiper la commande de la plaque.

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures